

ADAPTO : Delta du Golo

30 Octobre 2018 à Stella Mare (Biguglia)

Contexte

La mission du Conservatoire du Littoral est d'acquérir des espaces naturels de bord de mer pour les protéger de manière permanente tout en permettant l'accès au public. Le CdL acquiert des parcelles littorales menacées par l'urbanisation et/ou dégradées, pour en faire des sites restaurés, aménagés et accueillants dans le respect des équilibres naturels.

Sur le site du Delta du Golo, le CdL est propriétaire de plusieurs parcelles et est en voie d'en acquérir d'autres. Le CdL a également financé et piloté des études scientifiques¹ pour baser sa réflexion sur des réalités physiques quantifiées. Des aménagements souples ont été réalisés sur plusieurs sites, propriétés du CDL, afin de restaurer les cordons dunaires (par exemple à Banda Bianca ou Pineto entre le CCAS et le lotissement Maraninca).

Dans le cadre du projet Adapto, un état des lieux a été mené sur tout le secteur mettant en lumière plusieurs problématiques (nettoyage des plages, circulation anarchique, dégradation du cordon dunaire, submersion marine, érosion, etc.) Dans l'optique d'anticiper les impacts du réchauffement climatique de manière homogène sur tout le secteur et face à ce constat, le CdL a choisi d'accompagner les riverains et les acteurs économiques dans une réflexion de sensibilisation aux risques et aux stratégies de gestion souple du trait de côte. L'enjeu principal est la restauration des cordons dunaires pour protéger les zones urbaines.

Enfin, un dernier élément de contexte est à noter : la réunion intervient au lendemain du passage de la tempête Adrian qui a fait de nombreux dégâts en Corse.

Déroulé de la réunion

Michel MURACCIOLE, le délégué de rivages Corse du Conservatoire du Littoral introduit le contexte et les objectifs de la réunion : l'échange entre les participants, le retour d'expérience notamment terrain, la non-obligation de résultat et aucune contrainte à avoir après la présentation des aménagements. C'est une réunion d'information et d'échange.

Aurélié ESSARTIER présente ensuite son travail d'élaboration d'un plan technique de restauration et de protection de l'espace littoral sur les communes de Borgo et Biguglia. A partir d'un diagnostic du site et des menaces qui s'y exercent (érosion côtière, fréquentation touristique, urbanisation, espèces invasives, pollution) et d'un plan global d'intentions paysagères (échelle de la commune), des aménagements souples sont proposés pour chaque secteur. Une partie des aménagements a pour objectif de réguler la circulation anarchique sur le cordon dunaire : des plots anti-4*4 seront mis en place et des cheminements seront délimités depuis des zones de stationnement jusqu'à la plage. L'autre partie des aménagements permettra une mise en défend des cordons dunaires pour qu'une végétation locale adaptée s'y développe et y piège le sable. Cette présentation sera envoyée aux riverains.

La deuxième partie de la réunion consiste en un échange de questions autour des aménagements proposés. Le paragraphe suivant synthétise ces questions et les réponses apportées (pages suivantes).

Participants

¹ Dont l'étude du BRGM téléchargeable sur : <http://www.brgm.fr/projet/contribution-projet-adapto-gestion-souple-trait-cote-sur-littoral-nord-casinca-marana-haute>

La liste des riverains présents à la réunion est annexée à ce compte rendu.

Pour le Conservatoire, étaient présents : le Délégué de rivages Corse, Michel MURACCIOLE ; le chargé de mission « Plaine Orientale », Matthieu ZANCA-ROSSI ; la chargée de projet Delta du Golo, Aurélie ESSARTIER ; et la chargée du projet Adapto en Méditerranée, Marion COQUET.

Commentaires des riverains sur la présentation

- Sujet intéressant et instructif.
- Il faut continuer dans cette voie et mobiliser les pouvoirs publics pour trouver une maîtrise d'ouvrage.
- En demande constante d'être associés en amont à la conception des aménagements.
- Certains syndicats de copropriétés sont intéressés pour mettre en place ces aménagements sur leurs parcelles/propriétés.

Questions/réponses

| Thèmes | Questions posées | Réponses apportées par le Conservatoire du Littoral |
|------------------------|---|--|
| Dynamique sédimentaire | La construction du port de la Carbonite ne va-t-elle pas amplifier le phénomène d'érosion sur les plages du Delta du Golo ? | Une nouvelle étude est en cours. Les résultats préliminaires montrent que les courants transportent les sédiments du sud vers le nord, en moyenne. Le futur port se trouverait donc en aval du Golo et il ne devrait pas avoir d'impact en terme de transport sédimentaire. Au contraire, on peut s'attendre à une accumulation de sable le long de la digue du futur port. |
| | Les plots anti 4*4 que vous allez placer sur la plage ne risquent-ils pas de créer de l'érosion ? | <p>Sur certains littoraux, notamment sur la côte Atlantique, des pieux sont plantés sur les plages pour amortir la houle. Ces pieux-là ont des diamètres supérieurs à 50cm et sont tellement serrés les uns des autres qu'il est difficile de passer entre.</p> <p>Ici, les plots anti-4*4 proposés sont fins (20cm de diamètre) et espacés (distance de 1m). Ils n'ont donc aucune influence sur le transport sédimentaire et l'érosion. Par contre, ils permettraient d'empêcher totalement la circulation des véhicules sur la plage (voir photo ci-dessous à Banda Bianca).</p> |
| Risque de submersion | Comment protéger les habitations des incursions d'eau marine telles que celle que nous avons vue hier lors de la tempête Adrian (l'eau a atteint le bâtiment de la ComCom au niveau du lotissement U Stagnu)? | La réhabilitation du cordon dunaire permettrait à celui-ci de gagner en volume et de jouer son rôle de défense naturelle contre la mer. |
| | Est-ce que votre projet prend en compte les documents de prévention des risques (PPRI) ? | <p>Oui, bien sûr. Les zones de stationnement et les chemins piétons ont été projetés en fonction des zones d'inondation. Il faut garder en tête que la mise à jour de ces documents règlementaires pourrait entraîner une modification des projets d'aménagement</p> <p>Le risque inondation est pris en compte par le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) qui définit les règles de construction dans les secteurs à risque inondation. Ce document est opposable et il est annexe au Plan Local d'Urbanisme de la commune. Aujourd'hui, le PPRI est en cours de révision par les services de l'Etat. Ensuite, il y a le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) qui permet de s'organiser, anticiper, prévenir et gérer le risque inondation. Ici c'est la ComCom Marana Golo qui est entrain de définir la mise en place d'un PAPI sur le territoire.</p> <p>. De plus, il n'y a pas de PPRL en Corse (Plan de Prévention des Risques Littoraux). Il existe un atlas des zones submersibles qui n'est pas opposable. Néanmoins, nos aménagements ont pris en compte aussi bien les documents existants que la projection à 2050 de l'érosion réalisée par le BRGM.</p> |

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Aménagements | Faire un nouveau parking à U Stagnu c'est bien, mais en quoi cela va-t-il empêcher l'érosion et la submersion ? Le problème c'est les véhicules sur la plage et dans les dunes. | Le CdL propose un ensemble d'aménagements pour un fonctionnement cohérent et pérenne du site. C'est la restauration dunaire qui permettrait d'atténuer l'érosion et la submersion. La création du parking préserverait le site du stationnement anarchique et de la circulation des véhicules sur la dune. Des sentiers piétons bien délimités permettraient de rejoindre la plage depuis le parking sans abîmer la dune. |
| | Aux Sables de Biguglia, nous avons planté des tamaris en février en bordure de la résidence côté dune. Nous souhaitons continuer ces opérations, mais y a-t-il des autorisations à demander ? | Cette action est tout à fait appropriée : planter des tamaris ou des genévriers (arbres locaux et favorables au milieu dunaire) permet de créer une délimitation naturelle côté lotissement avec le sentier piéton passant derrière la dune. Si les plantations sont faites chez vous, pas de problème. Une autorisation doit être demandée s'il s'agit d'une espèce d'arbre protégée et si cette plantation est effectuée sur le domaine public maritime (DPM). Pour cela vous pouvez vous rapprocher du service DPM de la DDTM |
| | Votre présentation explique que les Griffes de Sorcières sont des plantes envahissantes et indésirables. Mais comment s'en débarrasser ? Nous essayons mais cela ne fonctionne pas. | En plus de tuer les autres plantes, les traitements chimiques ne sont pas adaptés pour ces plantes grasses (leurs feuilles peu perméables n'absorbent pas le produit). La seule solution est de les arracher régulièrement à la main. Les zones traitées voient les espèces locales revenir après quelques années, à condition qu'on ne les piétine pas. |
| | Vos aménagements prévoient de supprimer le muret qui délimite la résidence des Sables de Biguglia et de les remplacer par des ganivelles. Ne pensez-vous pas que les gens vont briser les ganivelles pour rentrer dans le lotissement ? | C'est une question générale pour tous les espaces naturels aménagés. Le CdL fait le pari qu'un espace bien entretenu appelle au respect du site. Les gens sont sensibles à la qualité paysagère. |
| Gouvernance et continuité de l'étude | Quelle autorité a le CdL pour forcer les communes à mettre en place le nettoyage raisonné des plages ? Quand nous alertons la mairie sur la présence de déchets, elle nous dit que le CdL interdit le nettoyage... | Le CdL n'a aucune autorité sur les terrains qui ne lui appartiennent pas. Le CdL a proposé des plans de nettoyage aux communes, avec des recommandations pour le tri des déchets (évacuation des déchets anthropiques seulement, ramassage localisé des déchets naturels) et des économies réalisables à la clé. Les communes ont été séduites par ces propositions et ont décidé de mettre en place un nettoyage raisonné. Mais dans la pratique, celui-ci n'est malheureusement pas toujours effectif. Une remontée d'information auprès de la commune ou de la ComCom de la part de vous, résidents, est importante. Le CdL fait actuellement de la sensibilisation auprès des services techniques en charge du nettoyage afin d'améliorer les pratiques. |

| | |
|--|--|
| Pourquoi le CdL n'acquiert-il pas la pinède (U Stagnu) pour la protéger et ainsi protéger le lotissement en arrière ? | Des échanges auront lieu entre le CdL et la société civile immobilière les pins. |
| Quel moyen a le CdL pour empêcher les habitations sur le DPM ? | Le Domaine Public Maritime s'étend jusqu'à la limite des hautes eaux. Il est propriété de l'état qui en assure sa gestion. Ici, c'est la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la mer) |
| Cela semble compliqué de remporter l'adhésion de tous les riverains du lido pour la réalisation des aménagements. Est-ce qu'on pourrait en faire qu'une partie ? | Les aménagements peuvent être faits zone par zone. Par exemple, dans le cadre d'une rénovation de ses infrastructures, le camp IGESA va financer des aménagements sur son terrain suite à une proposition du CdL. |
| Que faire maintenant ? Est-ce qu'il y va y avoir d'autres réunions publiques ? | Le CdL a contribué à la réflexion sur l'adaptation au changement climatique mais il ne portera pas de projets d'aménagement au-delà de ses terrains. Les riverains doivent s'organiser en syndic, association, etc. pour pouvoir peser auprès des élus. Le CdL pourra accompagner les démarches. |
| Comment financer les aménagements ? | Si les riverains sont intéressés par les aménagements, ils doivent faire des demandes auprès de la commune pour rechercher des financements et trouver un maître d'ouvrage pour porter le projet. Selon la législation actuelle, les projets de restauration de cordons dunaires ne peuvent pas bénéficier de financement européen. Une partie des travaux pourrait être réalisée dans le cadre des prescriptions du PPRL. |



*Illustration des plots anti 4*4 installés à Banda Bianca*